



LE PARCOURS D'UN ENFANT

LES ÉTAPES DU PARCOURS

**CONSULTATION
DE L'ENFANT PAR
UN MÉDECIN**



Médecin traitant,
scolaire, de crèche,
pédiatre, PMI ...

Il remplit un
formulaire et le
communiqué à la
PCO pour une
demande

**ÉTUDE DU
DOSSIER PAR
LA PCO**



Contacts avec la
famille et les
professionnels qui
connaissent l'enfant

Décision d'admission
ou de réorientation
de la PCO

Proposition de soins

DÉMARRAGE



RDV d'entrée avec
la référente
parcours

Explication des
démarches à faire
auprès des
professionnels de
santé

**6 MOIS
PLUS TARD**



Réunion entre
professionnels de
santé

Transmission des
informations à la
famille

**1 AN APRÈS,
FIN DE
PARCOURS**



Les démarches
effectuées sont
détaillées dans un
document

Proposition
d'orientation pour
la poursuite du
développement de
l'enfant